

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/110

Nomenclature préfecture :  
Service :  
Objet :

**1.1 Marchés publics**  
**Administration générale et commande publique**  
**Avenant n°1 au contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-Demat-AWS externalisation de services applicatifs, conclu avec la société AGYSOFT.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire :

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** la décision n°2023-041 du Président du 16 mars 2023, portant sur la signature du contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-Demat-AWS externalisation de services applicatifs,

**CONSIDERANT** la volonté de la Communauté d'Agglomération de développer le recours à la dématérialisation des pièces des marchés publics,

**CONSIDERANT** la possibilité d'ajouter au logiciel de rédaction des marchés, Marco, un module « e-contrat »,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** DE SIGNER l'avenant n°1 au contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-Demat-AWS externalisation de services applicatifs, avec la société AGYSOFT, sise Parc Euromédecine II – 560 rue Louis Pasteur à Grabels (34790).

**Article 2 :** Le montant de l'avenant s'élève à 1 008.00€ HT par an.

**Article 3 :** Le montant du contrat initial passe ainsi à 12 776.00€ HT par an.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**Article 5 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le 26 JUN 2024



*François Durovray*

François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avenant n.1 au contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-Demat-AWS externalisation de services applicatifs, conclu avec la société AGYSOFT.

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/06/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/06/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-110 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240626-DP2024-110-AU

---

**Date de décision :** 26/06/2024

**Acte transmis par :** Faïza BEN ACHOUR

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics